

## Le jour d'après...



## Le jour d'après...

Déjà l'hiver qui s'avance annonce une période de trêve... Celle des confiseurs, bien entendu.

Le jour d'après, de fait, les ronds-points sont de plus en plus désertés et le rouge et blanc de la tunique du Père Noël semble, ici ou là remplacer, la couleur jaune des gilets de contestataires. Quelques irréductibles réclament encore sollicitant du pouvoir qui deviendrait, le temps d'un rêve, celui qui peut tout... y compris ce qu'il n'a jamais pu ! Mais l'on demande toujours des augmentations de minimas sociaux, de salaire minimum à 1500 € net, de rétablissement d'ISF parce que c'est justice, au référendum d'initiative citoyenne parce que ce serait démocratie...

Le jour d'avant, le président leur a déjà répondu. Mains à plat sur le bureau de l'Élysée, un peu

dans une forme hiératique, Emmanuel MACRON a égrené les mesures d'application quasi immédiate puisqu'elles le seront dès le 1er janvier après le vote d'une loi avant le 31 décembre : 100 € de plus par mois dans leur porte-monnaie. C'est ce qu'Emmanuel MACRON a annoncé aux salariés rémunérés au niveau du smic, « *et sans qu'il n'en coûte rien à leur employeur* ».

La phrase du Président de la République prête à confusion. Que se cache-t-il vraiment derrière ce montant de 100 € ? D'abord, il ne s'agit pas d'un coup de pouce au smic comme le réclamaient les *Gilets jaunes*. Au 1er janvier 2019, le salaire minimum - actuellement de 1 184,93 € nets et touché par 1,655 million de salariés - sera revalorisé d'environ 1,5 % comme confirmé ces derniers jours par l'exécutif. Ce qui correspondrait à une augmentation d'une vingtaine d'euros. Autrement dit l'équivalent de la stricte application de la règle de calcul automatique appliquée au smic. Par ailleurs, selon l'Élysée, s'ajouteront à cela 20 euros de baisse de charges salariales.

Sans surprise, Emmanuel MACRON a confirmé ce lundi que « *tous les employeurs qui le peuvent verseront une prime de fin d'année à leurs salariés* », sans que cette prime « *ne soit soumise à impôt ou charges* ». Depuis quelques jours, déjà, le gouvernement s'était déclaré favorable à cette prime défiscalisée, versée courant 2019 par les entreprises volontaires, et plafonnée à 1 000 €. Une prime exonérée d'impôts pour les salariés, et de charges sociales pour les employeurs.

Le gouvernement avait déjà décidé que l'an prochain, au 1er septembre 2019, les heures supplémentaires seraient « *désocialisées* ». Un terme barbare pour signifier qu'elles échapperaient aux cotisations salariales. Non seulement Emmanuel MACRON a choisi le 10 décembre d'avancer cette échéance au 1er janvier prochain, mais il a en plus décidé qu'elles seraient également défiscalisées, comme elles l'avaient été lors du quinquennat de Nicolas SARKOZY entre 2007 et 2012.

Concrètement, les heures supplémentaires ne seront donc pas intégrées dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Aux deux milliards d'euros d'exonérations de cotisations salariales s'ajoutera environ 1,5 milliard d'euros de moins-values d'impôt pour l'État... Dans le même temps et pour éviter de (trop) déséquilibrer les comptes publics, on revient sur l'abaissement du taux de l'IS de 33 % à 28%...

Les *Gilets Jaunes* auraient-ils gagnés ? Certains le disent, en désertant l'ilot directionnel qu'ils occupaient depuis le 17 novembre...

Le jour d'après, ils n'en sont plus si surs... D'autres continuent de camper sur les ronds-points... comme sur leurs positions... Advienne que pourra et tant pis si l'économie vacille en 2019... les entreprises paieront !

Le jour d'après... Entre huîtres, foie gras, dindes et bûches, pour ceux qui croient au ciel ou ceux qui n'y croient pas, Noël aura sans doute un goût d'amertume pour tous ceux qui estimeront n'être pas satisfaits de leurs demandes, ceux qui resteront résolus et ceux qui, n'ayant rien

demandé, devront payer la note... À commencer par l'État, c'est-à-dire, au fond, chaque contribuable des impôts directs ou indirects que nous sommes !

Le jour d'après est peut-être celui de *la gueule de bois* pour tous et chacun...

Joyeuses fêtes... quand même !

**Philippe BONNEAU**